

# Politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature 2020

## Territoire non organisé (TNO) Lac-Ashuapmushuan

Depuis 2008, la MRC du Domaine-du-Roy a mis en place une *Politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le TNO* afin de permettre aux villégiateurs de réaliser des interventions de travaux de voirie ou de se doter de services dans leur secteur.

La politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature s'applique à l'ensemble du TNO dont le territoire a été divisé aux fins de la politique en huit secteurs. Les limites de ces secteurs ont été établies en fonction de critères géographiques ou d'appartenance (voir la carte au verso).

### Les sommes disponibles

Pour l'année 2020, la MRC rendra disponible, pour chacun des secteurs, une somme correspondant à 0,25 \$ par 100 \$ d'évaluation résidentielle (villégiature) imposée à laquelle s'ajoutera une somme correspondant à 25 % des bénéfices nets annuels des baux perçus dans chacun des secteurs.

Chacun des secteurs verra également mise à sa disposition (au prorata de sa richesse foncière) une somme correspondant à 0,125 \$ par 100 \$ d'évaluation imposée, auprès d'autres secteurs d'activité. Le solde de la somme perçue annuellement auprès de ces autres secteurs d'activité (0,125 \$ par 100 \$ d'évaluation) sera réservé à la MRC pour la réalisation de projets ponctuels ou urgents.

La somme disponible pour chacun des secteurs et la MRC apparaît au verso.

### La présentation des demandes

Afin que les fonds puissent profiter au plus grand nombre, les projets peuvent être présentés par des associations ou des regroupements de villégiateurs (les entreprises privées à but lucratif ne sont pas admissibles). Les projets devront être déposés sur le formulaire prévu à cette fin, dûment complété et accompagné de tous les documents nécessaires à la compréhension de la demande avant le 6 juin 2020. Tout projet incomplet ou reçu après cette date ne sera considéré que dans la mesure où des sommes demeureront disponibles.



### Les projets et dépenses admissibles

**Les projets admissibles à la politique devront être associés aux domaines suivants :**

- L'entretien ou la réparation d'un tronçon de chemin;
- L'amélioration d'un tronçon de chemin;
- Le remplacement ou la réparation de ponts ou ponceaux;
- La collecte ou la disposition des matières résiduelles.

**Les dépenses admissibles sont les suivantes :**

- L'achat de matériaux (bois, ponceau, gravier, etc.);
- La location d'équipements spécifiques pour la réalisation des travaux;
- La location de machinerie lourde et de camion, incluant l'opérateur;
- Les honoraires professionnels en lien avec les travaux sur les ponts ou le calcul du dimensionnement de ponceaux;
- Les frais inhérents aux demandes de permis et d'autorisation;
- La location ou l'achat de conteneurs.

**Aucune dépense effectuée avant l'approbation formelle du conseil de la MRC n'est admissible à un remboursement et l'entretien hivernal des chemins est spécifiquement exclu des travaux admissibles.**



# Carte des secteurs et tableau des sommes disponibles

## Modalités de fonctionnement et de versement des fonds



Le conseil de la MRC procédera à l'analyse des projets soumis et attribuera les fonds en fonction des sommes disponibles pour chacun des secteurs. À la suite de l'approbation des projets par le conseil de la MRC, les promoteurs retenus seront informés par écrit de l'acceptation de leur projet et ils pourront amorcer sa réalisation.

Les versements de l'aide financière s'effectueront le 20 août, 9 octobre et 23 novembre 2020. Toutefois, afin de s'assurer que les projets retenus seront réalisés en conformité avec les projets déposés, une somme correspondant à 10 % de l'aide consentie sera conservée jusqu'au dépôt des pièces justificatives finales exigées par la MRC selon la nature du projet, et ce, au plus tard le 10 novembre 2020.

La présente politique est effective pour l'année 2020 et la pertinence de la reconduire pour les années suivantes sera évaluée au terme de l'année.

Pour vous procurer la version complète de la politique ainsi que le formulaire de demande d'aide financière :

Consultez notre site Internet à

[mrcdomaineduroy.ca](http://mrcdomaineduroy.ca)

ou communiquez avec nous au

1 888 475-2440.

Secteur	Sommes disponibles TAXES	Sommes disponibles LOCATIONS	Sommes disponibles TOTALES
1	16 010	2 746	18 756
2	557	6	563
3	43 867	7 098	50 965
4	10 602	2 122	12 764
5	36 252	5 733	41 985
6	8 172	3 766	11 938
7	45 709	9 277	54 986
8	14 348	3 578	17 926
MRC	22 458	S/O	22 458
Total	197 976 \$	34 326 \$	232 302 \$

Suivez-nous également sur



@MRCDDR